

COMMUNE DE MISSECLE

Séance du 15 septembre 2022

Membres en exercice :	Date de la convocation: 09/09/2022
7	<i>L'an deux mille vingt-deux et le quinze septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Laurent RICARD</i>
Présents : 5	Présents : Laurent RICARD, Karine DELPAS, Jean-Luc BARDOU, Sébastien SERRA, Patrice VIEUX
Votants: 4	
Pour: 3	Représentés:
Contre: 1	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: Cynthia BERBIÉ, Laurine BE
	Secrétaire de séance: Karine DELPAS

Objet: SUBVENTIONS ASSOCIATIONS DE CHASSE -
DE_2022_018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des demandes de subvention de la part des sociétés de chasse de la commune :

- La société de chasse communale de Missècle.
- La Diane Missécloise.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan financier 2021-2022 de la Société communale de chasse de Missècle et le bilan financier de l'association de chasse La Diane Missécloise pour la saison 2021-2022.

Monsieur VIEUX Patrice sort de la salle et ne prend pas part au vote de la subvention, car il est membre de la société de chasse communale de Missècle.

Le conseil municipal, après délibération, décide :

- D'attribuer une subvention à l'association communale de chasse de Missècle de 400 € (quatre cent euros).
- D'attribuer une subvention à l'association de chasse La Diane Missécloise de 400€ (quatre cent euros).

Patrice VIEUX revient dans la salle.

Fait et délibéré le 15 septembre 2022.

Le Maire, Laurent RICARD

